

Le Parisien

BUREAUX : 18, rue d'Enghien

BUREAUX : 18, rue d'Enghien

Guerres imaginaires Héros à bon marché

Si la littérature d'un peuple pouvait passer pour l'expression de ses espoirs et de ses craintes, le livre récent d'un écrivain anglais, M. W. Le Queux, sur la future guerre anglo-allemande, serait un symptôme grave pour l'avenir.

Sous ce titre : *L'invasion de 1910*, l'auteur raconte le débarquement de 200.000 Allemands en Angleterre, la prise de Londres et finalement la levée en masse de toute la Grande-Bretagne, terminée par l'anéantissement de ses envahisseurs. Ce livre a produit, de l'autre côté du détroit, comme en Allemagne, une impression profonde. Je ne crois pas qu'il puisse donner aux Allemands l'idée folle d'envahir l'Angleterre ; mais, sans aucun doute, il réveillera chez les Anglais une crise de patriotisme alarmé. La pensée que le territoire du Royaume-Uni puisse un jour être foulé par des troupes continentales a fait frémir le cœur du peuple, confiant dans la sauvegarde de la mer. Elle apporte aux théories de lord Roberts, demandant la création d'une armée nationale, un argument puissant. Ainsi l'effort littéraire d'un écrivain, connaissant à fond les choses de l'armée et de la marine, peut contrebalancer, dans l'âme d'une nation, les efforts diplomatiques, unis en vue de la limitation des armements et du maintien de la paix.

A la réflexion, la donnée du livre paraît invraisemblable. Que la flotte allemande, concentrée en une seule armée navale, obtienne un premier avantage sur la flotte anglaise de la Manche, inférieure en nombre, c'est possible. Mais que l'Allemagne puisse réunir, à Anvers, 200.000 hommes avec le matériel nécessaire à la lutte, et transporter le tout en une nuit sur les côtes d'Angleterre, voilà qui paraît du domaine de l'utopie.

L'auteur l'a si bien senti qu'il se garde d'insister sur cette partie de son œuvre. Il a supposé que les troupes allemandes étaient entrées en Belgique pour « apaiser une révolution ». Comme par hasard, une légion de transports attendait le long des quais l'armée impériale. Embarquer les troupes et le débarquer devient, dans l'imagination féconde du romancier, un jeu d'enfants, surtout si l'on veut bien admettre que, grâce à un système d'espionnage parfait, tous les câbles destinés à porter à Londres la fatale nouvelle ont été coupés. L'idée de ce système d'espionnage est destinée à mettre en garde les Anglais contre les nombreux Allemands, employés de commerce, garçons d'hôtel ou de restaurant, qui viennent à Londres sous prétexte de gagner leur vie et en réalité, d'après l'auteur, pour préparer l'invasion de la Grande-Bretagne. A ce point de vue encore, l'œuvre de M. Le Queux flatte l'opinion anglaise généralement répandue, que les sujets allemands vivant à Londres sont un danger permanent pour la prospérité nationale. Le fait peut être exact. Mais les Anglais devraient se demander si le succès des employés allemands n'est pas dû à des qualités sérieuses de travail, d'économie et d'initiative, et si la vraie manière de lutter contre leur envahissement ne serait pas de leur emprunter leurs méthodes et leur ardeur.

Quoi qu'il en soit, ce livre est loin d'inaugurer une forme nouvelle de littérature. A toutes les époques de crises internationales des écrivains, spéculant sur les préoccupations patriotiques de leurs concitoyens, ont tenté de surexciter le sentiment national par des récits analogues.

Déjà, en Angleterre, la *Grande bataille de Dorking*, avait mis aux prises Anglais et Français, sur le territoire du Royaume-Uni.

En France, la *Guerre de demain*, et la *Guerre avec l'Angleterre*, avaient envisagé les conflits pouvant surgir soit avec l'Allemagne sur terre, soit sur mer avec la Grande-Bretagne.

Dernièrement, à Vienne, a paru le récit d'une guerre imaginaire entre l'empire austro-hongrois et l'Italie.

Le succès de ces livres a toujours été très grand. Il semble que les nations se lassent vite de l'histoire des luttes passées. Les vétérans de ces guerres disparaissent, leurs enfants ne s'attachent plus aux récits des hauts faits de leurs ancêtres. Mais qu'on vienne parler, à ces jeunes gens, de guerres et de combats futurs, aussitôt une ardeur généreuse excite leurs esprits. Cette grande victoire dont on leur raconte l'apothéose triomphante, ils la vivent minute par minute. Ils sont au milieu du carré qui, méprisant les obus et les balles, se fait tirer jusqu'au dernier homme pour sauver la retraite de l'armée vaincue. Ils montent à l'assaut des positions ennemies, dans l'enivrement de la bataille, parmi les fanfares guerrières, grisés par l'odeur de la poudre.

Et ils font toutes ces choses, tranquilles, au coin du feu, les pieds dans des

pantoufles, dans la bonne et chaude atmosphère familiale. Quel triomphe de l'imagination, victorieuse des réalités ambiantes. Quand ils posent le livre, les lecteurs sont des héros, prêts à partir, à braver le froid, la faim, la fatigue et la mort. Au lieu de toute cette gloire, ils n'ont plus qu'à se coucher tranquillement en attendant l'aube prochaine et le jour qui vient avec son cortège de petits ennuis et de préoccupations mesquines.

C'est en cela que réside le charme de cette littérature militaire. Elle fait revivre dans le cœur des hommes le vieil atavisme guerrier, qu'ils tiennent des siècles disparus. Pour eux, durant un instant, s'ouvre une ère de gloire factice, faite des leçons du passé et des espoirs de l'avenir. La longue période de paix a fait naître d'autres formes de patriotisme. Mais les succès commerciaux, industriels, agricoles ou diplomatiques ne sont pas entourés de cette auréole de triomphe qui couronne les batailles.

L'œuvre d'un romancier donne ainsi aux peuples l'illusion passagère d'une lutte sanglante où le sang répandu reste anonyme, où l'on triomphe sans effort. C'est comme un spectacle grandiose où chacun jouerait un rôle prépondérant. Quel est celui d'entre nous qui n'a rêvé un jour d'être le général victorieux, libérant sa patrie d'un envahisseur, conquérant des peuples et de vastes territoires. L'imagination d'un homme fait, pour une seconde, une réalité du rêve inconscient. Nous leurs sommes reconnaissants de parler si bien des guerres qui n'ont pas eu lieu et qui ne seront peut-être jamais.

LA MORT DE M^{lle} LEBLOND

Ceux qui auraient voulu étouffer le Scandale

M. Hallais et Mme Pillet, qui ont fait disparaître le fœtus, ne tombent pas sous le coup de la loi ; ils ne seront donc pas impliqués dans les poursuites.

Cherbourg, 4 mai. A la suite de la déposition faite par M. Hallais au juge d'instruction, et dont je vous ai télégraphié le récit, M. Oudaille, chef de la police spéciale, s'est rendu hier soir au domicile de la famille Leblond, rue Sainte-Honorine, pour procéder à des recherches, qui sont restées, pour ainsi dire, vaines. Aucune trace du fœtus n'a été retrouvée. Le feu de chagrin de M. Hallais avait allumé dans le poêle de la cuisine, l'entièrement consumé. C'est à peine si M. Oudaille a relevé sur la paroi du four quelques traces grasseuses. M. Hallais, il l'a déclaré lui-même, avait pris toutes ses précautions pour qu'on ne s'aperçût de rien.

Le point juridique

Ce jeune homme de vingt-cinq ans à peine est employé dans une banque de Cherbourg, aux appointements de 50 francs par mois. Son père est professeur d'histoire au collège de la ville et jouit de la considération de tous. Aucune inculpation ne peut être relevée contre le jeune homme ; il ne devait pas l'ignorer quand il s'est présenté devant M. le président Davain. M. Leblond avait dû certainement le tranquilliser sur les conséquences de la révélation de son acte.

Il va sans dire qu'il en est de même en ce qui concerne Mme Pillet. M. Delagarde, du barreau de Cherbourg, que Mme Bonneau, la sage-femme de la Haye-du-Puits, a chargée de sa défense, m'a dit à ce sujet : « Le parquet n'aurait pu viser que l'article du Code concernant la suppression d'enfant. Or, un arrêt de la cour de cassation, qui fait autorité, spécifie que pour qu'il y ait suppression d'enfant il ne faut pas qu'on se trouve en présence d'un fœtus, mais bien d'un être ayant eu la vie intra-utérine, dont il est d'usage de placer le point de départ au cent quatre-vingtième jour de la grossesse ». Quoi qu'il en soit, au point de vue légal de la culpabilité du jeune homme et de la blanchisseuse, l'un et l'autre ont été interrogés longuement dans la soirée par M. Oudaille, qui les a conduits ensuite dans le cabinet du procureur de la République qui, pour les raisons que nous avons exposées, n'a pas cru devoir les mettre en état d'arrestation.

Le côté mystérieux qui entourait les faits dont la mort tragique de Mlle Jeanne Leblond fut la conséquence se trouve donc aujourd'hui complètement éclairci.

L'instruction étant donc dans une phase nouvelle : elle va mettre en présence, peut-être aux prises, le curé Larquemin et la sage-femme Bonneau.

Ils sont, l'un et l'autre, de taille à se défendre. C'est dans la soirée qu'aura lieu le premier interrogatoire de l'abbé, en présence de M^{re} Chevallier, du barreau de Coutances.

SEPT MARINS QU'ON CROYAIT PERDUS SONT RAMENÉS SAINS ET SAUFS AU PORT

Poussé par la tempête, le vapeur *Laure*, du port de Dieppe, en route pour la Hollande, se brisa, hier matin, sur les rochers du Portel, près Boulogne.

On avait les plus grandes inquiétudes sur le sort des sept marins qui montaient le bateau sinistré, et déjà on les considérait comme perdus. Mais voici que vient de rentrer au port de Dieppe le chalutier *à vapeur la Foi*, ayant à bord les naufragés de la *Laure*, qu'il avait recueillis en mer, à temps pour prévenir un irréparable malheur.

L'ESPIONNAGE EN BELGIQUE

UN AGENT ALLEMAND ARRÊTÉ A HASSELT

Bruxelles, 3 mai.

Un événement de la plus haute importance s'est produit dans la dernière après-midi, à Hasselt, chef-lieu de la province du Limbourg, sur la ligne du chemin de fer de Bruxelles à Aix-la-Chapelle.

L'ancien sous-officier Wuyts, qui fit arrêter Theissen et ses complices, était allé à Hasselt, où il avait rendez-vous avec un soi-disant Simon qui devait lui indiquer toutes les dispositions relatives à l'organisation de l'espionnage au profit d'une puissance étrangère.

M. Wuyts a trouvé à son rendez-vous un monsieur qui s'est dit commissaire de police d'Aix-la-Chapelle et qui lui a déclaré que son gouvernement n'avait nul besoin de documents concernant la Belgique, pays neutre, mais que s'il pouvait donner des renseignements sur certaines places fortes, M. Wuyts serait largement rétribué.

A ces propositions, l'ancien sous-officier répondit qu'il ne comptait pas faire ce métier et au moment où son interlocuteur se séparait de lui, un officier de police de Hasselt, en bourgeois, mit la main au collet du commissaire et le conduisit chez le procureur du roi.

Après interrogatoire, le commissaire a pu reprendre le train pour l'Allemagne.

Quant à Theissen, le résultat de l'interrogatoire que lui a fait subir, ce soir, le procureur général, qui depuis la trahison de Pellissier, il était « brûlé » et qu'il lui était impossible de se livrer d'une façon personnelle à l'espionnage et c'est la raison pour laquelle il avait recouru à plusieurs intermédiaires.

CE QU'IL DIT L'ATTACHE MILITAIRE ALLEMAND

Interviewé aujourd'hui au sujet de cette affaire d'espionnage, l'attaché militaire allemand à Bruxelles a déclaré :

J'ai reçu, il y a huit jours, la visite d'un individu venu pour des renseignements sur les places fortes de Sedan, Nancy et Longwy. Je l'éconduisis.

Le lendemain, il se présenta à l'hôtel de la légation porteur d'une lettre confidentielle et urgente dans laquelle il renouvelait ses propositions.

Je transmis à mon chef hiérarchique la lettre en question et je donnai ensuite l'ordre au portier de ne plus recevoir ce monsieur. Je pourrais vous montrer les instructions qui nous défendent absolument de nous occuper d'affaires d'espionnage.

Bien que n'étant à Bruxelles que depuis le mois de novembre, j'ai déjà reçu la visite d'au moins vingt individus venant offrir des renseignements militaires sur la France.

LES INCIDENTS DU 1^{er} MAI

L'Attentat de Jacob Law

L'anarchiste russe est de nouveau interrogé par le juge d'instruction. — Il déclare n'avoir pas eu de complice. — Qui a désarmé le coupable ?

Jacob Law a été entendu hier à nouveau par M. Chénobenoit, juge d'instruction. Le révolutionnaire russe, qui était assisté d'un interprète, a renouvelé ses premières déclarations.

— J'ai tiré trois ou quatre balles, je ne sais pas au juste, a-t-il dit, mais je ne visais pas les soldats. Je voulais tuer un officier.

— Et c'est pour cela, lui a fait remarquer le magistrat, que vous avez tiré sur un demi-peloton où il n'y avait pas un officier ?

— Je croyais atteindre un officier. C'est tout ce que j'ai dit.

— Mais pourquoi en voulez-vous à notre armée ?

— Je l'expliquerai plus tard.

— Avez-vous un complice ?

— J'ai agi seul. Je suis individualiste et anarchiste. Je répète que je visais les chefs, mais j'ajoute que je n'ai pas le moindre regret de mon acte. Mon geste était nécessaire.

Nous avons dit que la persécution pratiquée chez M^{re} Kodorowski, 51, rue Ordre, où habitait Law, n'avait donné aucun résultat. Le juge s'est borné à saisir quelques brochures russes. L'inculpé, à qui il les a présentées hier, a reconnu qu'elles lui appartenaient.

M. Chénobenoit les a fait mettre sous scellés ainsi que les 14 cartouches saisies sur le prévenu et les 5 douilles retrouvées dans le barillet du revolver. C'est donc 5 coups et non 4 que Law a tirés.

Invité à désigner un avocat, l'anarchiste a déclaré qu'il avait tout son temps pour réfléchir.

Par qui Law fut-il désarmé ?

Après l'avoir fait conduire à la Santé, le magistrat a entendu les témoins de l'attentat. Il a commencé par le cuisinier Jean-Marie Ollagnier, qui faillit être l'une des victimes du Russe.

Le cavalier Ollagnier est âgé de vingt-quatre ans. Il fait partie du premier peloton du 4^e escadron du 1^{er} régiment. Son peloton allait en sens inverse de l'omnibus.

J'ai senti, soudain, a-t-il dit, un choc à l'omoplate droite. Vivement, je me suis retourné et j'ai vu, sur l'impériale d'un omnibus, un monsieur bien mis, d'un coup de parapluie, faire tomber le revolver qu'un individu debout à côté de lui tenait à la main.

La personne désignée était sans aucun doute M. le colonel en retraite de Ramel. La déposition du témoin suivant, M. Alfred Sarda, ne concorde pas complètement avec celle du cavalier Ollagnier. D'après M. Sarda, qui a vingt-cinq ans, et est adjudant aux sapeurs-pompiers de Narbonne, bien que domicilié à l'hôpital Saint-Louis, où il est employé, ce serait à lui et non au « monsieur au parapluie » que reviendrait l'honneur d'avoir désarmé Law.

— Je marchais à côté de l'omnibus, a-t-il déclaré, quand j'ai vu un homme, assis sur l'impériale, braquer un revolver sur le demi-peloton de cuisiniers. J'ai sauté sur une roue, j'ai grimpé sur l'omnibus ; mais pendant ce temps, le malfaiteur avait pu tirer deux ou trois coups ; je n'ai pas vu

la fumée ; je n'ai fait qu'entendre les détonations. Le premier, j'ai saisi l'anarchiste ; je l'ai pris aux cheveux, ce qui lui a fait lâcher son arme. Deux agents sont alors arrivés, mais, déjà, j'avais commencé à passer sérieusement le meurtre à tabac » (sic), tellement j'étais indigné.

— N'auriez-vous pas aperçu, à côté de lui, quel qu'un qui, par son attitude, aurait paru être son complice ? a demandé M. Chénobenoit au témoin.

— Non, a répondu ce dernier. J'ai vu seulement deux dames près de l'individu. L'une, qui était à côté du cocher, levait son parapluie, mais il m'est impossible d'interpréter (sic) ce geste.

Autres dépositions

Le maréchal des logis Horan-Duplant, âgé de vingt-six ans, qui commandait le demi-peloton dont faisait partie le cavalier Ollagnier, entendu ensuite, a dit qu'il avait vu un homme penché qui, du haut de l'impériale, tirait sur le peloton.

Le maréchal des logis chef du 4^e escadron, Robert Habert, âgé de trente ans, se trouvait à la tête du peloton qui suivait celui de son camarade Duplant. Il a vu, Law, assis sur l'impériale, se lever vivement au passage de la troupe et viser Ollagnier.

Sur une question du juge, le témoin a déclaré que l'anarchiste visait bel et bien les soldats et non les officiers.

Non loin de l'omnibus, a-t-il dit, il y avait un groupe d'officiers. Law n'a même pas cherché à les atteindre. Il a immédiatement fait feu sur le cavalier Ollagnier, alors qu'il n'était qu'à environ six mètres de lui.

Le maréchal des logis a fait l'éloge de ce soldat, qui a conservé le plus grand sang-froid.

C'est M. Habert qui a fait cerner l'omnibus par ses hommes aussitôt après l'attentat.

Le soldat Gaston Mauciere, âgé de vingt-deux ans, de la 11^e compagnie du 76^e de ligne, est celui qui a été atteint par une balle qui, sans le blesser, est allée se loger dans son soulier. Il a déclaré avoir aperçu un individu se dresser sur l'impériale et tirer. Il a ajouté :

J'ai aussitôt senti un coup à la cuisse gauche ; j'ai regardé et j'ai vu avec plaisir que je n'étais pas blessé. C'est qu'un rebout mon soulier, à la caserne du Château-d'Eau, que le projectile est tombé par terre.

Le soldat Mauciere, confirmant les précédentes déclarations, a dit qu'il n'y avait aucun officier dans le peloton qui visait Law.

Le lieutenant Paul Penancier, âgé de trente-trois ans, du 76^e de ligne, a vu, lui aussi, l'anarchiste se dresser et commencer à faire feu lorsque l'omnibus est arrivé à la hauteur du demi-peloton où se trouvait le cavalier Ollagnier. Le misérable a continué à tirer pendant que la voiture, emportée par son élan, parcourait un espace de 30 mètres.

Les projectiles, a dit le lieutenant, arrivaient jusqu'à nous. Deux de mes hommes se sont réfugiés derrière un bec de gaz ; un troisième a cessé de respirer ; j'ai examiné, il n'avait rien.

Quand Law a tiré, j'ignorais quel était son but. C'est, rétrospectivement, que je me suis rendu compte qu'il visait le cavalier Ollagnier.

D'après le lieutenant, ce serait le voisin de droite du meurtre qui l'aurait désarmé et non M. Sarda.

M. Penancier a ajouté que la rapidité avec laquelle l'omnibus avait été cerné avait rendu matériellement impossible la fuite d'un complice.

Le magistrat a enfin entendu la concierge du 51 de la rue Ordre. Cette brave femme sait que Law logeait depuis deux mois chez les époux Kodorowski ; elle n'en connaît pas davantage.

Un étrange personnage

M. Chénobenoit a donné une commission rogatoire à M. Fouquet, chef de la brigade des anarchistes, à l'effet de rechercher quelles étaient les relations de Law.

L'état-civil de Jacob Law a été établi ainsi qu'il suit : il est fils d'Abraham Law et de Label Gourievitch. Ainsi que nous l'avons dit, il est né à Balta (Russie), le 15 mai 1889. Il a déclaré que ses parents habitent en Amérique, mais n'a pas pu, ou voulu, donner leur adresse exacte.

L'enquête de la police a établi que Law payait sa chambre 2 fr. 50 par semaine et qu'il travaillait chez un tailleur du boulevard de Clichy, à raison de 2 francs par jour.

Il ne recevait ni lettres, ni journaux, et était d'un naturel peu communicatif. On ne lui connaît aucune relation en dehors des personnes chez lesquelles il habitait. Il est inconnu aux somniers judiciaires et n'a donc jamais été condamné en France.

Ajoutons que M. Chénobenoit a fait écrouer à la Santé, sous l'inculpation d'apologie de faits qualifiés crime, un individu arrêté mercredi dernier de la République, au moment où il applaudissait l'acte de Law en criant :

— Voilà un beau coup !

Cet admirateur de l'anarchisme est un nommé Fleick. Il n'a pas de domicile.

Le cas de M. Nègre

Une souscription en faveur du secrétaire général. — L'attitude des conseillers départementaux.

Le conseil fédéral des syndicats d'instituteurs s'est réuni hier rue de Saintonge pour délibérer sur les mesures à prendre en faveur du secrétaire général, M. Nègre, révoqué le 27 avril par le préfet de la Seine.

Après une longue discussion, il a été décidé que M. Nègre conserverait ses fonctions de secrétaire fédéral, pour lesquelles il recevra, en guise d'appointements, le montant intégral du traitement que lui servait la ville de Paris lorsqu'il était instituteur. Un appel va être adressé à tous les syndicats de France, dont les membres auront à verser une cotisation spéciale d'un franc.

M. Nègre entend faire appel dès aujourd'hui de la mesure prise contre lui par M. de Selves ; il lui suffit pour cela de déposer au secrétariat du conseil départemental une lettre adressée au ministre. D'après l'article 7 du décret du 4 décembre 1886, M. Briand devra faire connaître d'urgence sa décision. De celle-ci dépend d'ailleurs l'attitude des conseillers départementaux. Au

cas où le ministre confirmerait la révocation prononcée contre M. Nègre, les instituteurs et plusieurs des institutrices qui siègent au conseil départemental de la Seine donneraient immédiatement leur démission. Nous croyons savoir qu'en ce cas les membres du bureau de l'entente des conseillers départementaux, déjà présentés par leur président, M. Lechantre, se réuniraient pour décider d'engager tous leurs collègues à démissionner en masse. Les élections rendues inévitables par cette manifestation collective provoqueraient dans toute la France une agitation dont le seul but, assurent les intéressés, « est de protester énergiquement contre la violation des prérogatives du conseil départemental ».

Disons en terminant que les instituteurs normands de la Seine, au cours de la réunion qu'ils ont tenue hier, ont voté l'ordre du jour suivant :

Les normaliens de la Seine. Considérant que le 30 octobre 1886 a eu pour objet de soustraire à l'arbitraire administratif aussi bien la révocation que la nomination des instituteurs ;

Emet le vœu que M. le ministre de l'Instruction publique, usant de son droit, conformément à l'esprit de la loi et aux précédents, annule l'acte de révocation pris le 27 avril dernier par M. le préfet de la Seine, contre M. Nègre.

Premières Représentations

ATHÈNES. — *Le Cœur et le reste*, comédie en trois actes de MM. Jacques Monnier et Georges Montignac.

Les Martorin, deux jeunes mariés, sont ruinés tout à coup : un notaire véreux a emporté leur fortune. Que faire ? André est incapable de gagner sa vie ; Line ne sait que dépenser. Et dire qu'ils viennent de passer à côté d'un superbe héritage ! Line, qui aimait André, s'était mariée, malgré les avertissements d'une tante, qui détestait elle, son futur neveu ; la tante morte subitement, on a trouvé, dans son testament, une clause formelle : Line n'héritera que si elle n'est pas en puissance de mari. Or, comme Line est maintenant en puissance de mari, elle ne peut hériter. C'est ennuyeux. Mais, dit un ami, si Line n'était plus en puissance de mari ? — Comment cela ? — Oui, si les Martorin divorcent !

Les Martorin sursautent. Divorcer, si tôt, lorsqu'on s'aime, cela est inadmissible. Ils réfléchissent cependant : tout plutôt que la misère. On examine, on discute ; finalement, l'hypothèse est admise. Mais comment justifier une demande en divorce ? C'est bien simple : l'un des deux époux se fera prendre en flagrant délit d'adultère.

Voilà qui est plus délicat. Non : il ne s'agit pas d'un délit simulé, esquissé, qui suffirait au commissaire pour verbaliser. Il jouera la comédie ? Line ou André ? Il n'y a pas d'hésitation possible : ce sera André. André s'émoustille un peu, à l'idée de se rencontrer avec une cocotte, qu'un ami lui amènera pour la « scène à faire » ; et, de plus, il se dit que, s'il laissait son rôle à Line..., on ne sait jamais ce qui peut arriver. Line accepte la combinaison, mais elle se dit, il lui semble qu'André est bien guilleret, bien excité.

Cette exposition nous est présentée avec gaieté. Elle fait prévoir un deuxième acte mouvementé et tumultueux : dans la réalité, cet acte traîne un peu. Un ami offre à André sa garnison pour y recevoir Nichette des Horizons. André arrive à quatre heures ; c'est à cinq heures qu'il se présente à la porte, au nom de la loi. La cocotte ne tarde pas à venir : elle est bien disposée. Elle aurait volontiers pour devise : Toujours prête. André — ah ! ces hommes ! — profiterait volontiers de l'occasion ; malheureusement, pour mieux surveiller l'exécution fidèle des conventions, Mme Martorin s'est installée comme femme de chambre dans la garnison et, à tous les moments, inquisiteur, elle apparaît. La cocotte s'en va, presque humiliée... Mais lorsque le commissaire se présente, Line se déshabille à moitié et se donne comme étant Nichette des Horizons. Line a trouvé André s'entretenant avec la cocotte, si inconvenant, qu'elle veut divorcer pour de bon.

L'affaire se dénoue, avec beaucoup d'humour, devant le juge des demandes en divorce, après une série de plaisantes interrogatoires. Finalement, la réconciliation a lieu : André obtient son pardon en plaçant que, chez tous les hommes, il y a le cœur qui peut rester immuablement fidèle, et... le reste, qui est sujet au péché, sans que cela ait une sérieuse importance.

Le public de l'Athènes, qui se plait aux gaucheries sentimentales, a beaucoup applaudi la nouvelle pièce. Elle est spirituellement jouée par M. de Gallo (André) et Mme Duluc (Line). Autour d'eux, dans des rôles épisodiques, on apprécie MM. Bullier, Léaur, Clément, Mies Temples et Corciade, la blonde et la brune.

THEATRE REJANE. — La Clef, comédie en quatre actes, de M. Sacha Guity.

M. Sacha Guity nous a donné, hier, sur le théâtre de Mme Réjane, une... déception en quatre actes. J'étais de ceux qui, il y a six mois, avaient salué avec plaisir, dans le tout jeune fils d'un parfait comédien, des dons heureux et pleins de promesses. Les dons existent encore sans doute ; mais les promesses n'ont pas été tenues. A la place de la fantaisie primesautière d'un auteur dramatique bien doué, nous avons eu la quelconque improvisation d'un collègue précocé. C'est dommage.

Camille Bourly, compositeur chansonnier de Montmartre, est, depuis quatre ans, l'amant d'une femme du monde (de quel monde !), qui est mariée. Un beau soir, elle arrive chez son amant, à qui des camarades plus tumultueux que plaisants rendent visite ; elle lui annonce que, s'étant disputée avec son mari, elle l'a quitté ; quand le divorce aura été prononcé, elle pourra devenir la femme de Bourly. C'est pour le misérable Bourly une fortune inspercée : il accepte la main chargée de pierres qui lui est tendue.

Le mariage aura lieu dans deux mois. Bourly a la situation de fiancé. Il voudrait plus : il désirerait s'installer définitivement dans l'appartement chaud et capiteux, avoir la « clef ». Mme Germaine Schneider refuse : elle donne pour prétexte les conventions. En réalité, elle veut conserver sa liberté. Elle a besoin de son indépendance ; elle traite déjà Bourly en mari : elle s'apprête à le tromper. Ce serait avec un jeune daim, Michel de Maubourg, qui est lui-même l'amant d'une petite comtesse fort jalouse. La petite comtesse, inquiète, avertit Bourly : mais elle ne lui dit pas le nom de celui qui prend le cœur de Germaine (est-ce bien le cœur ?). Ce nom, elle le met sous une enveloppe, en disant à Bourly : « Quand vous voudrez savoir avec qui l'on vous trompe, ouvrez l'enveloppe ! » Sur quoi, Bourly est fort ennuyé. Si l'on ouvre l'enveloppe, le voilà forcé de connaître le coupable, de le provoquer, de le châtier. Et que deviendra le mariage ? Le mieux serait d'emmener Germaine. Mais où ? Comment ? Précisément, Michel lui propose une promenade en yacht, avec Mme Schneider : Bourly accepte avec joie l'invitation.

Sur le yacht, Bourly a le mal de mer. Michel et Germaine, plus solides, peuvent se livrer aux ébats qu'ils s'étaient promis. Dans un intervalle de lucidité, Bourly, qui se croit très loin de son séducteur, ouvre la lettre. Patatras ! Il lit le nom de Michel.

On revient à Paris. Que va-t-il se passer ? Tout s'arrangera : Michel est repris par la petite comtesse. Après une explication bien extraordinaire, Bourly restera le « fiancé » de Germaine, qui, cette fois, lui donne la « clef ».

Vous voyez combien peu cette histoire montmartroise est passionnante. Quel intérêt pouvons-nous prendre aux arrangements d'un bohème sans scrupules, d'une gourmande déchaînée, d'un gandin grotesque et d'une comtesse hystérique ? M. Guity nous dira : « Pardon ! j'ai vu de ces tristes personnages : j'ai le droit de les mettre sur la scène. » Oui, certes, mais nous avons, nous, le droit de ne pas nous y intéresser. L'un d'eux dit : « Je me dégoûte. » Alors ?

On embrasse beaucoup Mme Réjane dans cette pièce : la grande artiste préférerait peut-être jouer quelques jolies scènes. M. l'interprète avec une rare habileté le rôle dangereux de Bourly : M. Signoret et Mme Lysès (Michel et la comtesse) sont fort amusants.

M. Sacha Guity avait gagné la première partie ; il a perdu la seconde. Nous l'attendons à la « belle ».

LES INDES S'AGITENT

On a aujourd'hui des renseignements sur les origines des troubles signalés aux Indes. Il y a une quinzaine de jours, une grande assemblée d'indigènes eut lieu à Rawalpindi en vue de protester contre l'augmentation des impôts fonciers. Des discours d'une violence extrême y furent prononcés, ce qui obligea le magistrat du district à inviter les principaux orateurs à venir se justifier devant lui. Ceux-ci se rendirent à cette invitation accompagnés d'une foule nombreuse et menaçante. Après l'entrevue, les manifestants parcoururent la ville, mettant à sac la maison du magistrat, l'hôtel des postes, incendiant les dépôts d'automobiles et attaquant à coups de pierres et de bâtons les Européens qu'ils rencontrèrent. Cinq orateurs ont été arrêtés